



**Saint-Honoré-  
de-Témiscouata**

*Au sommet!*

Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

---

## **AVIS PUBLIC**

---

### **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027**

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,**

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata pour les années 2025-2026-2027 a été déposé au bureau du soussigné au 99 rue Principale à Saint-Honoré-de-Témiscouata, le 26 août 2024 ;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouvertures des bureaux municipaux, lesdits rôles ; Lundi et mercredi de 13h à 16h30, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025 ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro RS-080-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro RS-080-97 sont disponibles au bureau municipal, au **99, rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata (Québec) G0L 3K0** ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Témiscouata, au **5, rue Hotel-de-Ville, bureau 101, Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0**.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise de la formule dûment remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Saint-Honoré-de-Témiscouata, ce onzième jour de septembre de l'an deux mille vingt et quatre.

---

Josée Chouinard, Directrice générale/greffière-trésorière